



Plan de prévention salons, expositions

Intitulé de la manifestation :

Date de la manifestation :

Montage : au

Ouverture : au

Démontage : au

SOMMAIRE

➤ GENERALITES

✓ PLAN DE PREVENTION

1. SALLE, ORGANISATEUR

2. TYPE DE TRAVAUX ET ACTIVITES SOUS LA RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

3. ORGANISATION DES SECOURS

4. PERSONNELS DE LA SALLE HABILITE ET AUTORISE

5. CHANTIER

✓ ANNEXE : PROTOCOLE DE DECHARGEMENT

GENERALITES

Ce plan de prévention est destiné à toutes les entreprises intervenant lors d'un salon organisé à l'Arcadium.

Il est composé de deux parties :

- **Plan de prévention, pages 4 à 14,**
- **Annexe au plan de prévention : protocole de déchargement, pages 15 à 20,**

Le plan de prévention et son annexe sont co-signés par l'Arcadium et l'organisateur ou son représentant.

Avant chaque manifestation l'organisateur ou son représentant a l'obligation de communiquer, le plan de prévention et son annexe, aux entreprises sous traitantes.

PLAN DE PREVENTION

1. SALLE, ORGANISATEUR :

SALLE	<u>Dénomination sociale</u> : ARCADIUM	Adresse :32 Bd du Fier 74000 Annecy
	<u>Nom, prénom, du représentant</u> : DOMINIGUEZ Michel	Tel : 04 50 88 38 74
	<u>Fonction</u> : Directeur gestionnaire de l'ARCADIUM	Portable :04 50 86 83 67

ORGANISATEUR	<u>Dénomination sociale</u> :	Adresse :
	<u>Nom, prénom, du représentant</u> :	Adresse :
	<u>Fonction</u> :	Portable :

2.TYPE DE TRAVAUX ET ACTIVITES SOUS LA RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR :

Organisation générale de salons ou expositions :

- Donneur d'ordre des sociétés sous traitantes,
- Transmission du plan de prévention aux entreprises sous-traitantes diverses pour prise de connaissance, et visite du site,
- Déchargement et manutention du matériel,
- Montage des structures et aménagement divers (stands, poutres, moquettes...),
- Raccordement électrique des installations provisoires,
- Accueil et suivi des exposants,
- Démontage et chargement du matériel.

3.ORGANISATION DES SECOURS :

• Sce sécurité : 04 50 88 39 85	• S.A.M.U. : 15
• Sce technique : 06 77 07 74 56	• Pompiers : 18
• Standard : 04 50 88 38 74 ./ 06 50 86 83 67	• Le poste de secours et l'armoire à pharmacie sont situés côté jardin dans le couloir entrée scène artistes

4. PERSONNELS DE LA SALLE HABILITE ET AUTORISE :

Utilisateurs du chariot élévateur :

Nom, prénom	Fonction
Fontaine Didier	Technicien
Besson Stéphane	Technicien

Utilisateurs de la nacelle :

Nom, prénom	Fonction
Fontaine Didier	Technicien
Besson Stéphane	Technicien
Angelloz-Nicoud Dominique	Responsable technique, électricien
Blanc Jean Claude	Technicien, électricien

Electriciens :

Nom, prénom	Fonction
Angelloz-Nicoud Dominique	Responsable technique, électricien
Blanc Jean Claude	Technicien, électricien
Fontaine Didier	Technicien non électricien mais habilité et autorisé
Besson Stéphane	Technicien non électricien mais habilité et autorisé

5. CHANTIER :

Abréviations :

- ✓ Salle : **S**
- ✓ Diffuseur organisateur : **O**
- ✓ Entreprises sous traitantes : **ST**

Phase de travail	Risques identifiés	Moyens de prévention mis en oeuvre	Responsable	Observation gestionnaire de la salle
Avant début des travaux	Méconnaissance des risques propres à l'établissement	Transmission du plan de prévention aux entreprises sous traitantes pour prise de connaissance, renseignement et co- signature du document « émargement »	O, ST	
Durant toute les phases du chantier, du montage au démontage	Choc, heurt, coupure, écrasement,	Port de gants et de chaussures de sécurité (S1P minimum).	S, O, ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents.
		Port de casques.	S, O, ST	
	Chute	Port des harnais pour les travaux en hauteur. Harnais obligatoire, avec longe, enrouleur (Matériel conforme code du travail et attestation de vérification périodique) :	S, O, ST	Responsabilité de chaque entreprise pour la conformité et le contrôle des EPI.
	Incendie, hygiène	Interdiction de fumer dans tous les locaux. Se conformer aux prescriptions du dossier de sécurité	S, O, ST	Responsabilité collective.

Phase de travail	Risques identifiés	Moyens de prévention mis en œuvre	Responsable	Observation gestionnaire de la salle
Livraison	Choc, heurt liés à la circulation de véhicules,	Protocole de livraison annexé au présent document à consulter.	S, O, ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents chargés de respecter le protocole de livraison et les consignes générales.
		Permis de conduire en adéquation avec le véhicule.	S, O, ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents utilisateurs de véhicule ou d'engin de levage.
		Contrôle technique des véhicules et assurances.	S, O, ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres véhicules.
Utilisation du quai hydraulique, des portes sectionnelles et des rampes. Déchargement du matériel	Risque de chute, écrasement, choc, heurt, liés à la mauvaise utilisation matériel,	Quai et portes sectionnelles conformes avec contrôles périodiques.	S	Les registres de sécurité et les rapports sont à disposition des utilisateurs, auprès de la direction de l'Arcadium.
		Agents formés à la manoeuvre du quai et des portes sectionnelles avant utilisation.	S, O, ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents.
		Aucun agent sur les plateformes et respect d'un périmètre de sécurité, lors des manoeuvres des quai hydraulique. Ne pas stationner sous les portes lors de leur manoeuvre. S'assurer que les rampes du quai sont solidarisiées à la scène (pièces mises à disposition par l'Arcadium). Pour toutes les rampes s'assurer de leurs bonnes stabilités de leur calage et du respect des charges maximales supportées.	S, O, ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents.

Phase de travail	Risques identifiés	Moyens de prévention mis en oeuvre	Responsable	Observation gestionnaire de la salle
Utilisation du chariot automoteur, Manipulation de Flight Case, transpalette manuel	Choc, heurt liés à la circulation de véhicules,	Personnel habilité à conduire le chariot élévateur (type 3) (attestation de stage +autorisation du chef d'entreprise+autorisation médicale).Identification des agent habilités, voir chapitre 4.	S, O, ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents : autorisation, aptitude médicale, attestation.
		Contrôle technique des engins et assurances.	S, O, ST	Responsabilité de chaque entreprise pour son propre matériel. Concernant l’Arcadium les registres de sécurité et les rapports sont à disposition des utilisateurs, auprès de la direction.
	Passage sur le caniveau central de l’Arcadium	Le passage pour les chariots élévateurs sur le caniveau est balisé (ruban de chantier) à cet endroit il est renforcé par des plaques métalliques	S, O, ST	Passage impératif d’un côté à l’autre de la salle au niveau de l’endroit balisé.

Phase de travail	Risques identifiés	Moyens de prévention mis en oeuvre	Responsable	Observation gestionnaire de la salle
Montage des structures au sol, ancrages, pose des chaînes moteurs, des élingues, des guindes, levage.	Risque de chute de rupture, choc, heurt liés à la mauvaise utilisation du matériel au non respect des règles de montage ou au mauvais état du matériel.	Conformité du matériel utilisé, respect des périodicités de contrôles, maintenance. Les agents doivent disposer des documents relatifs aux caractéristiques et aux contrôles du matériel utilisé. Identification des agents habilités travaux en hauteur.	S, O, ST	Les registres de sécurité, la documentation (abaques) et les rapports de contrôles sont à disposition des utilisateurs, auprès de la direction de l'Arcadium, pour le matériel de l'Arcadium uniquement. Pour tout autre matériel n'appartenant pas à l'Arcadium les entreprises doivent mettre à la disposition de leurs agents les documents ad hoc. Tout agent intervenant sur du matériel n'appartenant pas à l'Arcadium, engage la responsabilité de son entreprise.
		Validation des points d'ancrages.	S	Validation effectuée à partir des descentes de charge et des implantations fournies par le diffuseur ou le producteur (D ou P)
		Adéquation du matériel utilisé au sens de l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications d'appareils et accessoires de levage. Respect des CMU.	O, ST	Attestation d'adéquation et de montage AVANT le début du spectacle, garantissant la conformité du matériel, du montage et le respect des capacités des ancrages. Document fourni par l'Arcadium et signé par le ou les responsables des examens d'adéquation et de montage (voir chapitre 4).
		Respect des règles de montage au sens de l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications d'appareils et accessoires de levage. Doublage des points d'ancrage. Précaution lors des opérations de levage Respecter la CMU du palan 100kg	O, ST O, ST	 Pas de stationnement de personnes sous les charges lors des opérations de levage.
	Utilisation du palan passerelle poursuite,			

Phase de travail	Risques identifiés	Moyens de prévention mis en oeuvre	Responsable	Observation gestionnaire de la salle
Raccordement électrique des moteurs, du matériel électrique lumière et son.	Travaux électriques, disjonction, incendie	<p>Matériel électrique conforme, attestation de conformité et vérification périodique à jour.</p> <p>Les prestataires ou organisateurs doivent attendre la validation de l'électricien de l'Arcadium avant tout raccordement.</p>	<p>O, ST</p>	<p>les registres de sécurité, la documentation, les schémas et les rapports de contrôles sont à disposition des utilisateurs, auprès de la direction de l'Arcadium, pour le matériel de l'Arcadium uniquement.</p> <p>Pour tout autre matériel n'appartenant pas à l'Arcadium les entreprises doivent mettre à la disposition de leurs agents les documents ad hoc.</p> <p>Tout agent intervenant sur du matériel n'appartenant pas à l'Arcadium, engage la responsabilité de son entreprise.</p>
		<p>Identification des agents habilités aux travaux électriques, consignation et dépannage dans le domaine de tension exigé.</p>	<p>O, ST</p>	
		<p>Respect de la sélectivité des protections à partir des alimentations mises à disposition par l'Arcadium.</p> <p>Mise en place des liaisons équipotentielles avec les structures (scène, gril, poutres...)</p> <p>Vérifier l'absence de tension sur les alimentations mises à disposition par l'Arcadium avant tout raccordement sur des installations provisoires.</p> <p>La mise sous tension s'effectue est effectuée par l'électricien de l'Arcadium</p>	<p>O, ST</p>	<p>Un électricien de l'Arcadium est toujours présent lors des montages</p>

Phase de travail	Risques identifiés	Moyens de prévention mis en oeuvre	Responsable	Observation gestionnaire de la salle
Catering, préparation des repas	Appareil de cuisson, cuisine, ventilation.	<p>Se garantir de la conformité des équipements installés.</p> <p>Eviter l'encombrement de la cuisine, évacuer rapidement les déchets.</p> <p>Utiliser l'extracteur de la cuisine.</p> <p>Respecter les puissances électriques disponibles sur les prises de la cuisine.</p>	O, ST	Demander des chariots si besoin aux agents de l'Arcadium.
	Préparation des repas	Respect des règles d'hygiène	O, ST	Utilisation des frigos mis à disposition par l'Arcadium.

6. EMARGEMENT SALLE ET ORGANISATEUR :

L'organisateur et son représentant acceptent :

De se conformer et de faire respecter, par son personnel et les sociétés sous-traitantes, les consignes ci-dessus, ainsi que les règles générales d'hygiène et de sécurité imposées par la législation du travail,

d'accueillir les sociétés sous traitantes et de leur faire visiter le site avant le montage,

de transmettre le plan de prévention et son annexe, en s'assurant de leur bonne compréhension, aux sociétés sous traitantes avant chaque manifestation.

L'organisateur et son représentant attestent :

Avoir reçu un exemplaire complet du plan de prévention et du protocole de déchargement,

avoir identifié les risques de son intervention,

avoir pris les mesures de prévention pour limiter, voir annuler les risques liés à l'intervention,

connaître et respecter les consigne en cas d'accidents, d'incendie, d'évacuation générale.

Représentant de la salle «Arcadium » (S)	Organisateur (O)
<p>Nom, prénom:</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>	<p>Nom, prénom:</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>

ANNEXE : PROTOCOLE DE DECHARGEMENT



Protocole de sécurité

Plan de chargement / déchargement

N° ___ / ___ / ___

- annuel
 ponctuel

• L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

Raison sociale : Mairie d'Annecy

Nom du service : Arcadium

Adresse : **32 boulevard du Fier 74000 Annecy**

Téléphone : **04 50 88 38 74**

2. LES OPERATIONS

NATURE DE L'OPERATION :	CHARGEMENT <input type="checkbox"/>	DÉCHARGEMENT <input type="checkbox"/>
--------------------------------	--	--

SITE ET LIEU:	Quai de déchargement Arcadium Annecy
----------------------	--------------------------------------

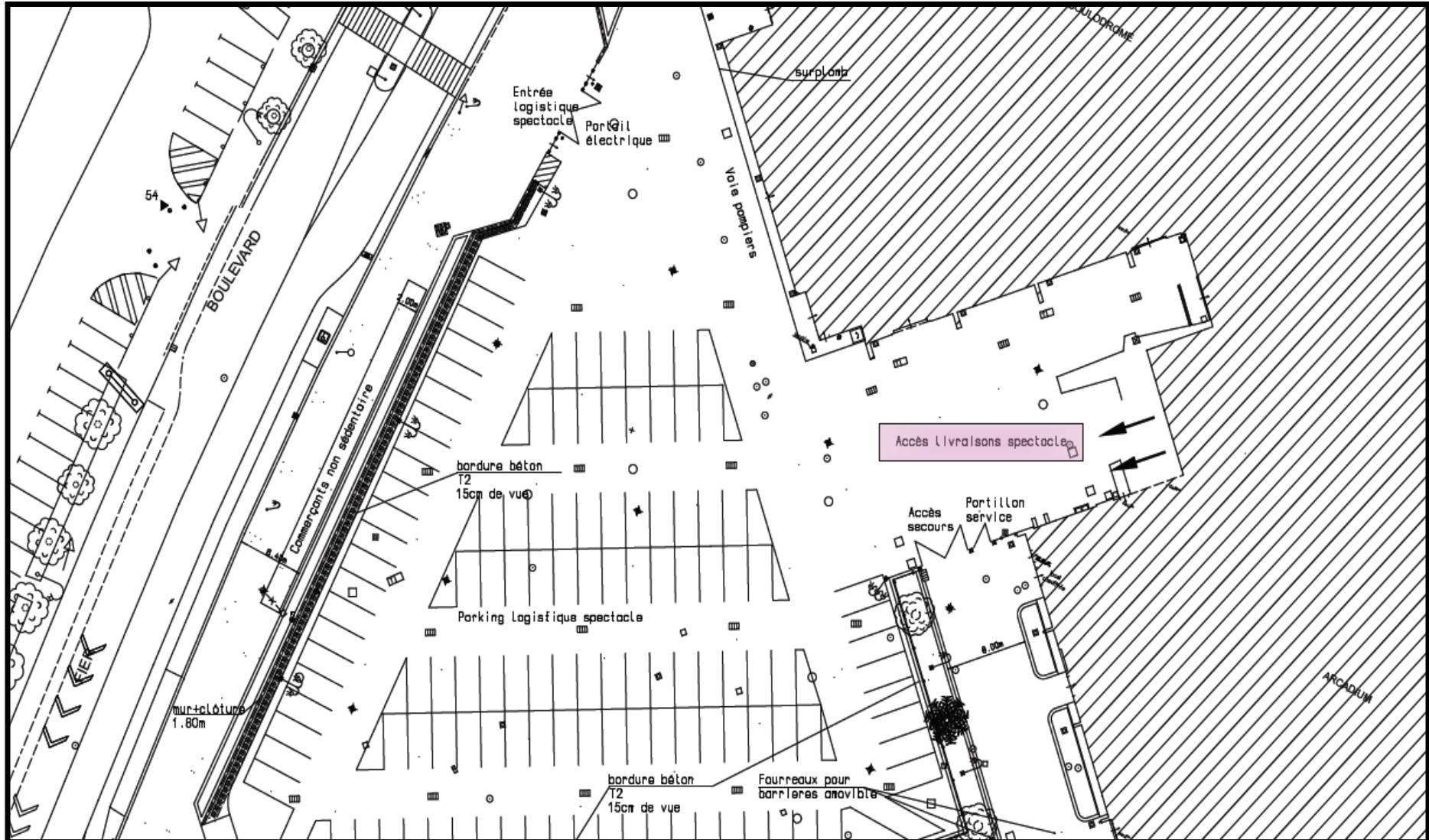
Personnes chargées de l'accueil		Tel : 04.50.88.38.74 06.77.07.74.56
---------------------------------	--	---

3. ORGANISATION DES SECOURS :

<ul style="list-style-type: none">• Sce Sécurité : 04 50 88 39 85• Sce Entretien :2. Standard : 04 50 88 38 74 ./ 06 50 86 83 67• Infirmierie : 04 50 88 79 82	<ul style="list-style-type: none">• S.A.M.U.15.....• Pompiers18.....➤ Secouriste le plus proche :
---	--

RISQUES D'INTERFÉRENCE LORS DES OPÉRATIONS DE CHARGEMENT OU DE DÉCHARGEMENT	MESURES DE PRÉVENTION
<p>Nature de la marchandise : Flight Case, matériel scénique, matériel électrique, matériel divers exposants salons.</p> <p>Risques inhérents aux marchandises transportées.</p> <p>Risques liés à la présence de nombreux véhicules et de marchandise et de piéton dans les phases de montage et de démontage.</p> <p>Matériel de manutention utilisé, chariot automoteur Transpal, chariots.</p> <p>Visibilité sur les aires de livraison ou sur les parking, intempéries.</p>	<p>Habilitation de conduite, autorisation de l'employeur et aptitude médicale OBLIGATOIRE pour la conduite du chariot automoteur.</p> <p>Mise en place du quai hydraulique obligatoire pour les livraison à hauteur de scène.</p> <p>S'assurer de la bonne stabilité de la rampe entre le quai de déchargement et la scène, mise en place des crochets de verrouillage</p> <p>L'organisation des phases de livraison ou d'enlèvement des marchandises par les exposants ou les intervenants divers est de la responsabilité du diffuseur ou de l'organisateur ou de leur représentant.</p> <p>Il veillera prioritairement à la rotation des véhicules afin d'éviter au mieux l'encombrement des parkings et la présence conjointe des piétons.</p> <p>Les organisateurs ne doivent pas hésiter à demander, auprès de l'Arcadium, la mise en service des éclairages extérieurs ainsi que le déneigement ou le salage des sols en cas de besoin.</p>

PLAN DU SITE :



Représentant de la salle l'Arcadium (S)

Représentant de l'organisation (O)

Nom, prénom:

Date :

Signature :

Nom, prénom :

Date :

Signature :